



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
29.06.2021

L'an deux mil vingt et un et le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/47

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, GAVALDA, Mr TAUZIN Mme FARIZON, Mrs SALOMON, MASSON, Mme MILIN, Mr SIRVEN.

**Absents** : Mr GALINIÉ procuration à Mme GAVALDA  
Mr DEMAZURE procuration à Mr CAYRE  
Mr MARIE procuration à Mme MILIN  
Mme RAINESON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, excusés  
Mr BALOUP.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

La Ville de Saint-Juéry souhaite s'associer à la ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour constituer un groupement de commandes pour les prestations d'assurances.

**CONSTITUTION D'UN  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR  
LA CONSULTATION  
RELATIVE AUX  
PRESTATIONS  
D'ASSURANCES**

La constitution d'un groupement de commande permettra aux trois collectivités de lancer une consultation pour les besoins propres de chacun.

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert porte sur quatre lots :

- Lot 1 : Assurances dommages aux biens,
- Lot 2 : Assurances responsabilité civile générale,
- Lot 3 : Assurances automobile flotte et missions,
- Lot 4 : Assurances protection juridique.

*Adopté à l'unanimité*

Le contrat relatif aux risques statutaires de chaque collectivité ne fera pas l'objet d'un groupement de commande compte tenu des spécificités des risques propres à chacun.

A l'issue de la procédure, la Ville de Saint-Juéry s'engage à signer un marché avec le prestataire retenu pour chacun des lots, tout comme la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi.

Les marchés seront conclus pour une durée de quatre années.

La Ville d'Albi sera le coordonnateur du groupement de commande.

Il est demandé d'approuver la participation de la Ville de Saint-Juéry au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la commune d'Albi est coordonnateur, la commune de Saint-Juéry s'engageant à conclure pour chacun des lots un marché à hauteur de ses besoins avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres spécifique.

Il appartient à la ville de Saint-Juéry d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres spécifique du groupement en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Cette élection doit porter sur des membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la participation de la Ville de Saint-Juéry au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande pour les prestations d'assurance

DESIGNE comme représentants de la ville de Saint-Juéry pour la commission d'appel d'offres :  
Madame Martine LASSERRE (titulaire) et Monsieur Didier BUONGIORNO (suppléant)

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 7 juillet 2021  
David DONNEZ,  
Maire,

